

*Des magistratz
et République de Venise*
de Gasparo Contarini (1544)

Guillaume Alonge

Pour citer cet article

Guillaume Alonge, « *Des magistratz et République de Venise* de Gasparo Contarini (Paris, 1544) », *Bibliothèque républicaine*, Paris, Centre européen des études républicaines (CEDRE), 2018, <http://cedre.univ-psl.fr/ressources-numeriques/bibliotheque-republicaine/des-magistratz-e...blique-de-venise/>

Distribution électronique

Bibliothèque républicaine, ressources numériques du CEDRE,
<http://cedre.univ-psl.fr> – Document mis en ligne le 5 décembre 2018.

Directeur de publication

Olivier Christin

Des magistratz et Republique de Venise **de Gasparo Contarini (Paris, 1544)**

Guillaume Alonge

Aix-Marseille Université

Présentation de l'auteur

Issu d'une influente et riche famille de la noblesse vénitienne, Gasparo Contarini naît le 16 octobre 1483 dans le quartier de Cannaregio à Venise. Après des études en philosophie aux *Scuole de Rialto* et de *San Marco*, il approfondit sa connaissance des humanités à l'université de Padoue sous la direction de professeurs prestigieux tels que Pietro Pomponazzi et Marco Musuro. Pendant sa jeunesse, il fréquente un groupe de jeunes humanistes intéressés aux problématiques soulevées par la Réforme religieuse, dans une perspective assez proche de celle de Martin Luther. Fondée sur la lecture des textes sacrés et de saint Paul, la réflexion spirituelle du jeune Contarini a pour point de départ le constat de la faiblesse humaine et de l'impossibilité pour le pécheur de se frayer tout seul une voie vers le salut éternel : sur le plan théologique, dès 1510, il embrasse la doctrine de la justification par la foi seule. Au cours des années 1520, il approfondira ces thèmes sur la base de la lecture des œuvres de Luther, dont il reconnaîtra plus tard la valeur de la démarche intellectuelle. Il s'intéresse également au rôle de l'évêque, sujet auquel il consacre en 1517 le *De officio viri boni ac probi episcopi*. L'œuvre retrace le portrait de l'évêque idéal, résidant dans son diocèse et engagé dans le renouveau de la vie pastorale de son clergé et de ses fidèles, sur l'exemple de l'évêque de Padoue Pietro Barozzi.

La mort précoce du père ralentit sa participation à la vie politique vénitienne : Contarini doit attendre l'âge de 35 ans, en 1518, pour obtenir sa première charge publique. À partir de là, il débute une carrière au sein de l'administration de la République qui le portera à occuper les postes les plus prestigieux : en 1521, il est nommé ambassadeur de la République à la Cour impériale, et se rend donc à Worms : il y trouve un Charles Quint absorbé par l'affaire luthérienne. Il suit la Cour dans les Flandres, en Angleterre et puis en Espagne où il restera plusieurs années, jusqu'en 1525 lorsqu'il aura l'occasion de rendre visite à François I^{er}, prisonnier à Madrid. Pendant son séjour en Espagne, Contarini commence à écrire son œuvre sur les institutions républicaines, qu'il terminera à Venise dix ans plus tard, autour de 1535. Son intention est de présenter le système politique de sa patrie et d'en expliquer le complexe mécanisme de fonctionnement à des lecteurs étrangers.

De retour à Venise, Contarini est nommé « savio di Terraferma », charge qui lui donne accès pour la première fois au *Collegio*. Il est ensuite envoyé comme ambassadeur à Ferrare et à Rome. En 1529, il est élu « savio del Collegio », puis membre du *Consiglio dei Dieci*, l'organe principal de la République. En 1534, il fait le déplacement à Rome pour rendre hommage au nouveau pape, Paul III Farnèse. Un an plus tard, ce dernier le choisit comme cardinal.

Une deuxième vie commence alors pour le patricien vénitien qui se voit projeté au cœur de l'Église romaine à une période complexe : Paul III demande à Contarini d'entamer une réforme de la Curie et de l'Église entière pour faire face à l'avancée du protestantisme partout en Europe. Un défi historique, auquel Contarini se consacre avec enthousiasme. Il s'entoure d'un groupe d'évêques et de cardinaux réformateurs qui soutiennent son projet de renouveau et ses tentatives de trouver un accord théologique avec l'aile la plus modérée de la faction protestante. Il devient alors le référent à Rome de prélats et moines engagés depuis des années déjà dans le renouveau de la vie religieuse : des hommes comme le capucin Bernardino Ochino, l'évêque de Vérone Gian Matteo Giberti, le cardinal de Mantoue Ercole Gonzaga, le cardinal humaniste Jacques Sadoleto, le bénédictin Gregorio Cortese et bien d'autres. Soutenu par le pape, Gasparo joue un rôle diplomatique de premier plan dans la recherche d'une entente entre François I^{er} et Charles Quint à Nice en 1538. Mais c'est surtout sur le plan religieux que Contarini s'engage pour trouver une solution définitive à la fracture de l'Occident chrétien : en 1541, il participe en tant que représentant du Pape à la diète de Ratisbonne. Après plusieurs mois de confrontation, il parvient à un compromis théologique avec Melanchthon sur plusieurs aspects controversés. La paix religieuse semble à portée de main. Toutefois, Paul III d'un côté et Luther de l'autre renient l'accord. À son retour à Rome, Contarini est même suspecté d'hérésie pour avoir trop accordé aux protestants. Sa position à la Curie devient de plus en plus fragile ; l'aile la plus conservatrice reprend le dessus et pousse la Papauté sur des positions de lutte acharnée contre les hétérodoxes. Contarini est nommé par Paul III légat à Bologne, peut-être avec l'intention de l'écarter du centre du pouvoir romain. Il meurt dans la ville pontificale le 24 août 1542.

Le texte fondateur du mythe de la République de Venise

Le modèle républicain à l'époque des monarchies

Le *De magistratibus et Republica Venetorum libri V* de Gasparo Contarini est un manuel de droit public qui, à partir d'une réflexion abstraite, plus philosophique qu'historique, se propose d'informer son lecteur sur le fonctionnement du système politique et sur les institutions de la République vénitienne. À une époque où Venise connaît un déclin politique et

un redimensionnement de son rôle suite à l'invasion de la péninsule par les monarchies espagnole et française, Contarini – porte-parole de la classe dirigeante vénitienne – désire réaffirmer avec fierté la supériorité, sur le plan théorique, du modèle vénitien, esquissant le mythe d'une République gouvernée avec sagesse et équilibre depuis des siècles et capable pour cette raison de survivre aux attaques de ses ennemis. En quelque sorte, l'effort théorique de Contarini est le fruit de la dramatique défaite d'Agnadel en 1509 pendant la guerre de Cambrai, qui avait opposé la République à l'ensemble des puissances européennes. L'histoire éditoriale du traité présente deux paradoxes : d'abord son auteur, Contarini, finira ses jours comme cardinal au service de la monarchie pontificale, en contradiction donc avec les idéaux républicains qu'il exalte dans son texte. Deuxième paradoxe : le texte est publié une première fois à l'étranger et connaîtra par la suite un certain succès dont témoignent plusieurs traductions et rééditions en France et en Angleterre, deux pays dominés pendant des siècles par un système monarchique bien éloigné du modèle républicain. Or, l'intention de Contarini est de présenter le système républicain aux étrangers :

« J'ay pensé que je ferois chose bien agréable aux estrangers, si je mettois par escrit l'institution d'une si noble république, puis que je ne veoy personne d'entre tant d'hommes si scavans de ce temps, qui sont de grand esperit, et érudition de toutes choses, qui ayent mis en apparence, et ennobly cest affaire par lettres. »¹

Les institutions républicaines

Le traité se compose de cinq livres. Dans le premier, l'auteur insiste sur l'histoire mythique de la fondation de la ville, en mettant en valeur l'exceptionnalité de Venise : par le lieu et les circonstances de sa fondation pendant les premiers siècles du Moyen Âge quand la population des alentours choisit ces îles dans la lagune pour fuir les Huns d'Attila ; par ses richesses et l'extension de son empire maritime et commercial ; et par sa position stratégique qui rend la ville imprenable par les ennemis depuis la terre ferme aussi bien que depuis la mer. À ces qualités géographiques s'ajoute la bonté de ses premiers gouverneurs qui ont fixé des lois justes et clairvoyantes. La longévité du succès et de la gloire de la République de Venise dépend, en dernier ressort, de la qualité de son ingénierie constitutionnelle : ce sont les lois qui prévalent sur les individus. Il vaut-mieux – nous dit Contarini – une bonne constitution plutôt qu'un roi sage : dans les régimes monarchiques, le danger de la tyrannie est toujours sous-jacent, tandis que les républiques se révèlent plus stables. C'est l'occasion pour Contarini de prendre ses distances par rapport aux exemples de républiques populaires, toujours traversées par

¹ *Des magistratz et Republique de Venise composé par Gaspar Contarin gentilhomme venetien, et depuis traduit de Latin en vulgaire François par Jehan Charrier natif d'Apt en Provence, secretaire de monsieur Bertrand, conseiller du roy en son privé Conseil, et President en la court de Parlement à Paris*, Paris, Galiot du Pré, 1544, fol. V^v.

le risque de révoltes dangereuses de la part du peuple. Le modèle vénitien est différent : il s'agit d'une république dans laquelle seuls les aristocrates ont accès au Sénat et aux charges publiques. Il en découle un système de sélection de la classe dirigeante fondé sur trois pratiques : la cooptation, l'élection, le tirage au sort. Le recours à ces trois systèmes de sélection permet d'atteindre un certain équilibre dans la distribution du pouvoir et des charges au sein des différentes familles aristocratiques. Pour justifier l'exclusion des couches les plus pauvres de la population, Contarini utilise la métaphore du corps humain : chaque organe et chaque membre a sa place et son rôle, mais seule l'âme gouverne le reste du corps.

Dans les livres suivants, Contarini expose dans le détail les pratiques du vote secret et les différentes institutions de l'État : le doge qui se charge de représenter le bien commun détient un pouvoir de contrôle sur les autres pouvoirs, mais ne peut rien décider à lui tout seul et sans respecter les lois. Il incarne, par ses gestes et sa manière de se vêtir lors des cérémonies publiques, l'unité et la dignité de la République. Il est entouré par six conseillers et perçoit un salaire public (livre II). Contarini traite ensuite de deux assemblées, le *Maggior Consiglio* et le *Sénat*, d'autres institutions (*Collegio dei Savi* et *Consiglio dei Dieci*) et de différentes offices publiques (juges criminels et juges civils, *avvocatori*, *procuratori*...). Le cinquième livre est consacré aux magistrats envoyés dans les villes et les territoires soumis à l'autorité de la Sérénissime : le *Podestà* chargé de l'administration de la justice, le *Capitano* responsable de l'armée, le *Camerlingo*, administrateur des finances, et le *Castellano*, gouverneur de la forteresse urbaine. Les dernières pages sont consacrées à une réflexion – classique pour un traité du XVI^e siècle – sur le rôle des troupes mercenaires : en désaccord avec des auteurs tels que Machiavel ou Guichardin, Contarini justifie le choix de la République de confier à des mercenaires externes au patriciat vénitien l'armée de terre : cela permet de réduire au minimum les risques de désordres internes et les éventuelles tentatives de coup d'État de la part des membres de l'aristocratie.

Le modèle de république que Venise incarne se révèle aux yeux de Contarini comme le meilleur possible. Il évoque même un parallèle avec les cités antiques, berceau du républicanisme et référence obligée pour les hommes de la Renaissance ; mais dans ce cas les Modernes dépassent les Anciens :

« Par laquelle modération de gouvernement nous avons obtenu ce que jamais aucune des Républiques anciennes, et renommées, n'a peu avoir. Car dès le commencement jusques au présent, qu'il y a près de mille deux cens ans, nostre République a toujours esté franche, & libre, non seulement de la domination des estrangers, mais aussi de sédition, et discorde civile, qui ait au moins esté d'aucune importance. » (*Des magistratz* I/vi, fol. Niiir^v)

Cette perfection du système vénitien explique l'attachement de ses habitants, y compris de la partie la plus pauvre de la population, qui en 1511 avait participé spontanément à la défense de la République lors de

la guerre de Cambrai, quand l'Europe entière s'était coalisée contre les Vénitiens. Alors que tout semblait s'effondrer, Venise fut sauvée par ses paysans :

« Le populaire obéit de franche volonté à la noblesse sans désirer mutation de gouvernement [...]. Comme on la peu cognoistre de nostre temps, lors que tous les Princes Chrestiens avoyent conspiré la ruine du nom venetien, et que nostre armée avoit esté defaïcte par les François au temps du roy Louis auprès de Cremonne, et que les Alemans s'esmouvoyent, les Pape Jule aussi et que toutes les villes, que nous tenons en Italie estoient perdues pour nous. Car en si grande nécessité et affliction, le populaire non seulement ne conspira rien contre la noblesse, ains trestous larmoyans présentèrent corps et biens pour la défense, et tution de la République. » (*Des magistratz* I/vi, fol. Niiiv-Niiiii^r)

C'est ainsi, par cette image de cohésion sociale et d'attachement aux valeurs de la République, image bien ancrée dans l'actualité politique de son temps, que Contarini choisit de clore son traité.

Un succès européen

Les œuvres de Contarini restées manuscrites ont été publiées après sa mort, la plupart en dehors de la péninsule italienne. Rédigé en latin par l'auteur entre 1525 et 1534, le traité *Des magistratz et République de Venise* paraît une première fois en 1543 chez l'imprimeur libraire parisien Michel de Vascosan. Une année plus tard, l'œuvre est traduite en italien par Eranchirio Anditimi et publiée à Venise par Girolamo Scotto. L'intérêt du traducteur est de rendre accessible à un large public le texte de Contarini qui, pour la première fois, dévoile le fonctionnement interne des institutions républicaines : comme il le précise dans sa lettre au lecteur, il s'agit d'informations accessibles seulement aux membres de l'aristocratie vénitienne. La tendance des autorités de la République à garder le secret sur les modalités du fonctionnement des institutions et sur les démarches de la prise de décision avait pour objectif de diffuser une image compacte, solidaire et non conflictuelle de l'État et de sa classe dirigeante. Cela explique donc le souci de Contarini de ne pas faire imprimer son œuvre, confinée à une circulation manuscrite et contrôlée, aussi bien que le fait que la première édition latine sorte à l'étranger.

En 1544 sort des presses parisiennes de Galiot du Pré, un imprimeur proche des milieux évangéliques, la traduction française de Jean Charrier. Elle est dédiée à Anne de Montmorency, connétable et grand maître du Royaume. L'intérêt que porte le traducteur au traité du cardinal vénitien découle d'une réflexion plus ample sur la fatale évolution des choses humaines : au cours de l'Histoire, aucun modèle politique – empire, monarchie ou république – n'a pu résister aux changements et éviter la décadence. Le cas de la République de Venise représente une sorte d'exception par sa longévité, d'autant plus que les républiques ont une tendance à l'autodestruction, comme le montre les exemples de Carthage, de Rome ou des cités grecques. Venise au contraire, « il y a près d'unze cens ans, elle a tousjours tenu bon, et ferme contre toutes les

entreprises de ses ennemys, combien que ses richesses ayent peu inviter les Princes à la ruiner » (Aiii^v). Le sens du projet éditorial de Charrier et Galiot du Pré est donc, d'un côté, de permettre au public français de connaître et apprécier le système de république « bien formée », qui devait paraître quelque peu exotique aux yeux des sujets de la monarchie ; et de l'autre d'offrir à Montmorency et à la classe dirigeante du Royaume un modèle de cohésion sociale et un exemple d'État gouverné par « de si bonnes et saintes lois » :

« [La Republique], combien qu'elle soit répugnante à la monarchie, nous peult grandement instruire et reformer pour la conférence d'un tel exemple ; c'est quant à la sage conduicte des affaires, donner ordre à la police, et que tout ainsi que l'amour, et charité des Venetiens envers leur pays, l'union et accord d'augmenter, et maintenir le bien public faict flourir leur République, de mesme façon, que nostre amour, charité, et obéissance envers nostre Prince, et Roy, l'union et accord de le servir, et défendre le face régner prospère et victorieux. »
(*Des magistratz*, fol. Aiiii^r)

Les éditions latine et française présentent chacune une table détaillée « contenant les choses mémorables » qui permet de retrouver les différentes institutions et charges de la République à l'intérieur du texte ; il s'agit donc de publications pensées pour un usage pratique et une consultation rapide.

Une version anglaise paraît plusieurs décennies plus tard, à la fin du XVI^e siècle, en 1599 à Londres, chez Edmund Mattes. Comme le traducteur, Lewes Lewkenor, le précise dans sa dédicace, ce qui le pousse à traduire le traité de Contarini relève d'un intérêt croissant des voyageurs anglais pour la ville italienne. Ceux-ci apprécient tout particulièrement la richesse de son marché de Rialto, où affluent des produits venus du monde entier, l'accueil chaleureux que leur réservent les habitants, le système judiciaire juste et incorruptible, mais également le site extraordinaire où la ville est bâtie, avec ses palais et ses églises flottants sur les eaux de la lagune. Nous assistons donc à un glissement d'un intérêt théorique aux formes de gouvernement vers une curiosité déjà touristique pour un lieu qui deviendra bientôt incontournable pour les voyageurs du Nord de l'Europe. Le traité peut également être une source d'inspiration littéraire : il est probable – comme cela a été avancé – que la traduction anglaise du texte de Contarini ait été consultée par William Shakespeare lors de sa rédaction du *Marchand de Venise* et de *Othello*.

Dans l'édition anglaise, se trouvent deux éléments de paratextes : plusieurs pages de commentaires instaurent une confrontation avec l'autre grand classique consacré au mythe républicain, *Libro de la Republica de' Vinitiani* du florentin Donato Giannotti, et relisent de manière critique le texte de Contarini sur la base d'observations plus récentes relatives au modèle vénitien (p. 150-198). Les deux textes – celui de Contarini et celui de Giannotti – se trouvent d'ailleurs souvent reliés ensemble. Deuxième élément de paratexte : la partie finale de l'édition londonienne est occupée par une brève histoire des différents doges de

Venise, depuis la fondation de la ville au VIII^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e siècle (p. 199-230).

La diffusion du traité de Contarini partout en Europe à l'époque de la Contre-Réforme et de l'absolutisme monarchique témoigne de l'existence d'un modèle alternatif – le modèle républicain – qui conservait aux yeux des hommes et des femmes de l'époque moderne une certaine fascination, un parfum à la fois exotique et exemplaire. Un modèle marginalisé mais jamais disparu qui sera investi d'une nouvelle dignité à l'âge des Révolutions.

Éditions

De magistratibus et Republica Venetorum libri V, manuscrit rédigé entre 1524 et 1534.

De magistratibus et Republica Venetorum libri V, Paris, Michel de Vascosan, 1543. Première édition latine.

Des magistratz et Republique de Venise composé par Gaspar Contarin gentilhomme venetien, et depuis traduit de Latin en vulgaire François par Jehan Charrier natif d'Apt en Provence, secretaire de monsieur Bertrand, conseiller du roy en son privé Conseil, et President en la court de Parlement à Paris, Paris, Galiot du Pré, 1544. Première traduction française, de Jean Charrier.

La Republica e i magistrati di Vinegia, di M. Gasparo Contarino, nuovamente fatti volgari, Venise, Girolamo Scotto, 1544. Première traduction italienne, par Eranchirio Anditimi.

The Commonwealth and Government of Venice. Written by the Cardinall Gasper Contareno, and translated out of Italian into English, by Lewes Lewkenor ... With sundry other collections, annexed by the translator for the more cleere and exact satisfaction of the reader. With a short chronicle in the end, of the līnes and raignes of the Venetian Dukes, from the very beginnings of their citie, Londres, Edmund Mattes, 1599. Première traduction anglaise, par Lewes Lewkenor, <http://sceti.library.upenn.edu/sceti/printedbooksNew/index.cfm?TextID=contarini&PagePosition=1>